

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 3 février 2020** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Est absent :

Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller

ADMINISTRATION

26-02-20

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

27-02-20

SÉANCE ORDINAIRE DU 2020-01-08

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2020;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 8 janvier 2020.

ADOPTÉE

28-02-20

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2020-01-13

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 janvier 2020;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 janvier 2020.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 8 JANVIER 2020

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 8 janvier 2020.

CORRESPONDANCE

- Du High School de New Richmond ainsi que de la Ligue Navale de New Richmond, une lettre d'appui concernant le projet de réfection de l'aréna du Complexe sportif Jean-Marie-Jobin.
- De M. Benoit Charrette, Ministre de l'Environnement, une correspondance indiquant le calcul de la subvention reçue au montant de 27 042,39 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2019. Il indique également qu'une amélioration de la performance de la Ville en ce qui a trait à la gestion des matières organiques, pourrait se traduire par une augmentation de subvention.
- De Mme Véronique Pageau, coordonnatrice de la Maison des Jeunes, une correspondance s'informant des suites que le Conseil municipal souhaite donner quant au projet de rénovation de leur bâtiment.
- Copie d'une lettre adressée à la Commission de protection du territoire agricole de la part du préfet de la MRC de Bonaventure, leur transmettant un bilan des permis de construction émis en 2019 en zone agricole.
- De la Cour du Québec, dans la cause de la Ville de New Richmond contre 9253-7067 Québec inc., un avis de règlement indiquant que la cause a été réglée hors Cour.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées pour le mois de janvier 2020.

29-02-20

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de quatre cent dix-neuf deux cent trente-huit dollars et six cents (419 238,06 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

DÉPÔT - LISTE DES CONTRATS PUBLIÉS AU SITE INTERNET

La liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant et comportant une dépense totale de plus de 25 000 \$, pour l'année 2019, est déposée au Conseil. Il est à noter que cette liste a été également publiée sur le site Internet de la Ville, et ce, tel que requis par la Loi.

30-02-20

DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE - PÉLERINAGE TERRE ET MER, GASPÉSIE-LES-ÎLES

Considérant la demande d'autorisation de passage sur le territoire de la Ville de New Richmond, déposée pour la 15^e édition du pèlerinage Terre et Mer Gaspésie-Les-Îles qui se tiendra dans la Ville le 1^{er} juillet 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'autoriser le passage des marcheurs sur le territoire de la Ville de New Richmond, et ce, pour la 15^e édition du pèlerinage Terre et Mer Gaspésie-Les-Îles, le 1^{er} juillet 2020.

ADOPTÉE

CLUB ROTARY DE NEW RICHMOND

31-02-20

ADHÉSION À TITRE DE MEMBRE CORPORATIF

Considérant la demande reçue du Club Rotary de New Richmond à l'effet d'adhérer au Club à titre de membre corporatif;

Considérant la mission caritative du Club;

Considérant les retombées de ce Club pour le milieu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'autoriser un paiement au montant de 500 \$ au Club Rotary de New Richmond, et ce, afin d'adhérer au Club à titre de membre corporatif pour l'année 2020.

ADOPTÉE

32-02-20

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS

Considérant l'adhésion de la Ville de New Richmond au Club Rotary de New Richmond à titre de membre corporatif;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

De nommer Éric Dubé, maire à titre de représentant ainsi que Jacques Rivière, à titre de représentant suppléant, et ce, pour le Club Rotary de New Richmond.

ADOPTÉE

33-02-20

CLUB DE SKI DE FOND DE NEW RICHMOND INC. - DEMANDE DE CAUTIONNEMENT

Considérant que le Club de ski de fond a procédé à la construction d'un chalet;

Considérant que le financement pour ce chalet a été réalisé en partie par la Ville (50 031 \$) et en partie par souscription populaire (plus de 60 000 \$);

Considérant que la souscription populaire réalisée par le Club sera recevable en partie sur une période de 4 ans;

Considérant que le Club doit emprunter une somme équivalente pour régler les coûts de construction dès la fin des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

Que la Ville se porte caution pour le Club de ski de fond de New Richmond inc. d'un montant de 9 000 \$, et ce, concernant le projet de construction d'un chalet pour ledit Club. Par le fait même le maire ou le directeur général sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cet effet.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

34-02-20

RELAIS POUR LA VIE 13 JUIN 2020 - AJOUT DE CONSIGNES AU PUBLIC DU PARC DE LA POINTE-TAYLOR

Considérant que depuis plusieurs années, le site du Parc de la Pointe-Taylor est retenu pour l'activité du Relais pour la vie;

Considérant que l'édition 2020 de cette activité se déroulera le 13 juin 2020;

Considérant que les organisateurs de cet événement souhaitent s'assurer du bon déroulement de celui-ci en venant y ajouter certaines consignes qui seront applicables au Parc lors de cette journée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'ajouter des consignes au public du Parc de la Pointe-Taylor pour la tenue de l'activité du Relais pour la vie qui se tiendra le 13 juin 2020, et ce, pour la période située entre 11 h et 23 h 59 :

- Interdiction de circuler avec des animaux domestiques, sauf chien d'accompagnement;
- Interdiction de consommer des boissons alcoolisées;
- Interdiction de consommer des cigarettes, des drogues légales et/ou illégales et de faire utilisation de vapoteuse;
- Interdiction de circuler à vélo, avec des planches à roulettes et/ou des patins à roues alignées.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

35-02-20

NOMINATION D'UNE DIRECTRICE AU SERVICE DES LOISIRS PAR INTÉRIM

Considérant que la directrice du Service des loisirs quittera bientôt son poste pour un congé de maternité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

De nommer Lucie Duguay au poste de directrice au Service des loisirs par intérim pour une période d'un an en remplacement d'Ann-Julie Leblanc qui quittera pour un congé de maternité. La date d'entrée en fonction sera déterminée en fonction du départ de la directrice actuelle.

ADOPTÉE

36-02-20

EMBAUCHE - AGENTE D'ANIMATION EN LOISIRS - POSTE TEMPORAIRE

Considérant la nomination de l'agente d'animation en loisirs à titre de directrice au Service des loisirs par intérim;

Considérant qu'il y a lieu de retenir les services d'une personne, afin de l'assister durant cette période;

Considérant qu'un appel d'offres a été publié et que des entrevues ont eu lieu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

De procéder à l'embauche de Joanie Cormier-Samson à titre d'agente d'animation en loisir, et ce, en date du 2 mars 2020, pour une période d'un an.

ADOPTÉE

37-02-20

EMBAUCHE - COORDONNATRICE DE CAMP

Considérant la volonté du Conseil d'assurer un fonctionnement optimal du Camp de jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'autoriser l'embauche de madame Doriane Carli à titre de coordonnatrice de camp pour le camp de jour 2020, et ce, en date du 19 mai 2020.

ADOPTÉE

38-02-20

AUTORISATIONS DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS - PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DE LA POINTE-TAYLOR

Considérant que le Conseil souhaite entreprendre des travaux de réaménagement du Parc de la Pointe-Taylor;

Considérant le Programme du Fonds d'appui au rayonnement des régions;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur général à déposer, à signer les documents relatifs à la demande d'aide financière et à procéder au dépôt du rapport final et des pièces justificatives, et ce, dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions, et ce, pour le projet de réaménagement du Parc de la Pointe-Taylor.

ADOPTÉE

URBANISME

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

39-02-20

137, 9^E AVENUE

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 137, 9^e Avenue:

- a) Afin de rendre la propriété conforme aux articles 5.5.2 et 5.5.3 du Règlement de zonage 927-13 : autoriser un empiètement de l'abri d'automobile annexé à la résidence de 1,65 mètre dans la cour avant. L'abri d'automobile devra également se situer à l'extérieur de la marge de recul avant de 6 mètres et autoriser une superficie totale des bâtiments accessoires de 96 mètres carrés au lieu des 65 mètres carrés prescrits, incluant l'abri d'automobile. Les bâtiments accessoires isolés ne pourront pas dépasser 65 mètres carrés de superficie

Considérant qu'un avis public a été publié au site Internet de la Ville en date du 13 décembre 2019;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation à son assemblée du 29 janvier 2020;

Considérant qu'aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le 137, 9^e Avenue, soit acceptée telle que demandée et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

40-02-20

200, BOULEVARD PERRON EST

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 200, boulevard Perron Est :

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 6.1 du Règlement de zonage 927-13 : Autoriser une marge de recul latérale de 2,31 mètres au lieu des 4,5 mètres prescrits.

Considérant qu'un avis public a été publié au site Internet de la Ville en date du 20 décembre 2019;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation à son assemblée du 29 janvier 2020;

Considérant qu'aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le 200, boulevard Perron Est, soit acceptée telle que demandée et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

AUTORISATION D'ÉMISSION DE PERMIS - PLAN D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURAL - PIIA (RÈGLEMENT 802-05)

41-02-20

119, BOULEVARD PERRON OUEST

Considérant la demande d'émission de permis déposée pour le projet de rénovations et d'agrandissement du stationnement du bâtiment situé au 119, boulevard Perron Ouest;

Considérant le rapport soumis par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 29 janvier 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à émettre un permis pour le projet de rénovations et d'agrandissement du stationnement du bâtiment situé au 119, boulevard Perron Ouest.

ADOPTÉE

42-02-20

134-A, BOULEVARD PERRON OUEST

Considérant la demande d'émission de permis déposée pour le projet de rénovations du bâtiment situé au 134-A, boulevard Perron Ouest;

Considérant le rapport soumis par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 29 janvier 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à émettre un permis pour le projet de rénovations du bâtiment situé au 134-A, boulevard Perron Ouest avec les conditions suivantes :

- D'autoriser le remplacement des fenêtres en autant que les fenêtres modifiées aient les mêmes dimensions et possèdent des croisillons;
- Afin de limiter l'effet des portes en PVC, une porte moustiquaire devra être posée à l'avant comme à l'arrière;
- Les couleurs proposées pour peindre le bâtiment (SICO-6206-11 pour le bâtiment et SICO 6206-31 pour les cadrages) sont acceptées.

ADOPTÉE

43-02-20

RÈGLEMENT 1124-20 CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 565-92, 620-95 ET 879-10 - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif aux dérogations mineures, portant le numéro 1124-20;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement concernant les dérogations mineures et abrogeant les Règlements 565-92, 620-95 et 879-10, lequel est identifié sous le numéro 1124-20.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1126-20 RÉGISSANT L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN DES COMPTEURS D'EAU DES IMMEUBLES RÉSIDENTIELS ET NON-RÉSIDENTIELS - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le conseiller monsieur René Leblanc donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1126-20 régissant l'installation et l'entretien des compteurs d'eau des immeubles résidentiels et non-résidentiels.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

44-02-20

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - NOMINATION DES OFFICIERS

Considérant le Règlement 738-02 constituant le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que l'article 5 de ce règlement spécifie que : « .. Les officiers, c'est-à-dire le président et le vice-président sont nommés par le Conseil après recommandation du Comité. »;

Considérant que lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme, tenue le 29 janvier 2020, il a été recommandé de nommer monsieur Sébastien Cantin à titre de président et monsieur François Bujold à titre de vice-président;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

De nommer, à titre d'officiers au sein du Comité consultatif d'urbanisme, les personnes suivantes :

- Président : Sébastien Cantin;
- Vice-président : François Bujold.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

45-02-20

ACHATS EN COMMUN - MRC DE BONAVENTURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

De mandater la MRC de Bonaventure à procéder à un appel d'offres pour la Ville de New Richmond pour :

- Épandage de chlorure de calcium ou de magnésium liquide : 23 mètres cubes;
- Chlorure de calcium en granules : 100 sacs de 35 kg.

ADOPTÉE

46-02-20

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE CRÉDIT-BAIL - NIVELEUSE JOHN DEERE

Attendu que le crédit-bail de la niveleuse vient à échéance le 20 février 2020;

Attendu que la valeur résiduelle de cet équipement sera à ce moment de 139 250 \$, soit 50 % de la valeur initiale;

Attendu que la Banque Royale du Canada propose de renouveler cet engagement de crédit-bail au taux de 3,4 % pour les cinq prochaines années;

Attendu qu'au terme de ces cinq années la Ville n'aura qu'à verser une somme symbolique de 1 \$ afin de devenir propriétaire de cet équipement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de New Richmond, la convention entre la Banque Royale du Canada et la Ville pour la niveleuse John Deere.

ADOPTÉE

VITESSE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DE SAINT-EDGAR

RÈGLEMENT 1127-20 CONCERNANT LA LIMITE DE VITESSE SUR UNE PORTION DU CHEMIN DE SAINT-EDGAR - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Ce point est remis à une séance ultérieure.

AJOUT D'ARRÊTS OBLIGATOIRES

Ce point est remis à une séance ultérieure.

SALLE DE SPECTACLES ET CULTURE

47-02-20

SALLE DE SPECTACLES - NETTOYAGE DES SIÈGES - AUTORISATION DE DÉPENSE

Considérant que la Ville souhaite procéder au nettoyage des sièges de la Salle de spectacles, excluant ceux du balcon;

Considérant l'offre déposée par Lavage Nomadex inc. au montant de 3 679 \$, taxes en sus, afin d'effectuer ce nettoyage;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par Lavage Nomadex inc. au montant de 3 679 \$, taxes en sus, pour le nettoyage de tous les sièges de la Salle de spectacles, excluant ceux du balcon.

ADOPTÉE

48-02-20

LE THÉÂTRE EN TOURNÉE LES VOYAGEMENTS - NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

Que Dominic Gauthier, directeur de la Culture, soit nommé représentant de la Ville de New Richmond au sein de Les Voyagements – théâtre de création en tournée et que, par conséquent, il se prévale du droit de vote de l'organisme en temps et lieu.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Un citoyen félicite le Conseil pour la pose d'un écran dans la Salle du Conseil. Il se demande s'il y a du développement concernant la pose d'une affiche numérique sur le territoire de la Ville et si un endroit a été déterminé. Il demande également s'il y a une date de déterminée pour les travaux concernant le réaménagement de la Pointe-Taylor. Il demande également un suivi concernant les discussions effectuées entre le Parc régional et le Club des 50 ans et plus au sujet de la soirée du 31 décembre.

Un contribuable demande si la Ville prévoit entreprendre des démarches pour effectuer la pose de signalisation sur la nouvelle partie du chemin Cyr Nord afin de rendre plus sécuritaire la circulation automobile venant de la clinique dentaire.

Une citoyenne demande s'il y a une deuxième édition de prévue en ce qui a trait au budget participatif de la Ville. Elle s'informe également du suivi que la Ville a effectué suite à l'adoption, l'an dernier, de la déclaration climatique.

Un contribuable remercie la Ville pour le travail effectué par les employés des Travaux publics pour le déneigement et l'élargissement des rues. Elle souligne également que lors d'une rencontre au Centre communautaire, elle a reçu de bons commentaires sur l'état de propreté des lieux, spécifiquement concernant les toilettes et souhaite que la Ville en fasse part aux concierges.

Un citoyen se demande, lorsque Hydro-Québec entreprend des travaux d'abattage et/ou d'élagage d'arbres pour installer de nouveaux fils, qui est responsable si ces arbres tombent dans le chemin.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 44.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière